

AM-03-2026-26

Arrêté de délégation de fonction à un conseiller municipal – Serge SIAFFA

Animation

Le Maire de la Commune de Gelos,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 et L 2122-23 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection du Maire et des adjoints ;

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux de déléguer certaines fonctions relatives à l'animation, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Serge SIAFFA.

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Serge SIAFFA, conseiller municipal délégué, pour exercer, au nom du Maire et sous son autorité, les missions suivantes :

- Supervision des animations communales et des partenaires locaux ;
- Maintenance et suivi du matériel lié aux manifestations ;
- Accompagnement des associations et partenaires locaux ;
- Représentation du Maire dans les réunions, commissions et instances relatives à l'animation.

Article 2 : Le conseiller délégué rend compte régulièrement au Maire de l'exercice des missions confiées et l'informe de toute décision importante ou difficulté rencontrée.

Article 3 : La directrice générale des services et son adjointe sont chargées de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République et à Madame la trésorière de Pau Lescar.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notification à l'intéressé le :

21 mars 2026
Serge SIAFFA



Pascal MORA
GELOS - Monsieur le Maire
21 mars 2026

Affiché en Mairie le :

23 mars 2026.